

RENDEZ-VOUS POST PERMIS

Conducteurs novices, conducteurs expérimentés ou bien seniors, des stages de formation post-permis vous sont proposés dans notre établissement.

Le déroulement des stages

Ces formations comprennent des phases de conduite et d'animation en salle ou uniquement des ateliers en salle.

Les stagiaires seront formés à partir de cas concrets centrés sur les thèmes de la vitesse, de l'alcool, de la fatigue et de la vigilance.

Les évolutions en matière de réglementation, d'infrastructures et de techniques automobiles sont particulièrement traitées dans les stages seniors.

Objectifs

Ces stages permettent d'échanger sur son expérience de la conduite, d'appréhender les limites du système de circulation et de comprendre que la conduite est une activité sociale, nécessitant le respect de normes.

Réduction de la période probatoire (le projet de loi est en cours)

Issue d'une **démarche volontaire**, cette formation post-permis d'**une journée** pourra être suivie à partir **du 6eme mois et avant la fin du 12eme mois** suivant l'obtention du permis.

Cette période probatoire pourra être réduite.

En effet, le décret n°2018-715 du 3 août 2018 prévoit qu'une **formation complémentaire** suivie auprès d'une **auto-école labellisée** permettrait de réduire la durée de cette période probatoire pour les titulaires d'un **premier permis de conduire [A1](#), [A2](#), [B1](#) ou [B](#)**.

Issue d'une **démarche volontaire**, cette formation post-permis d'**une journée** pourra être suivie à partir **du 6eme mois et avant la fin du 12eme mois** suivant l'obtention du permis.

Suite à cette journée, la durée du permis probatoire passe alors:

- de 3 ans à **2 ans** pour les permis obtenus **suite à une [formation traditionnelle](#) ou en [CS](#)** (conduite supervisée)
- de 2 ans à **1,5 an** pour les permis obtenus **suite à une formation en [AAC](#)** (Conduite accompagnée)

Le candidat est en mesure d'obtenir ses **12 points** à l'issue de la période probatoire à condition de ne pas commettre d'infraction.

La formation post-permis

Animée par un **enseignant habilité** d'une **auto-école labellisée**, cette formation post-permis se déroule par session de **6 à 12 élèves**.

En cas de non respect des horaires, de désintéressement évident ou de consommation de stupéfiants, l'élève peut être exclu de la formation.

Le programme de la formation complémentaire est défini par l'arrêté du 2 mai 2019 relatif à la formation complémentaire prévue à l'article L. 223-1 du code de la route.

En stimulant l'**autoréflexion** des candidats et en améliorant leur **perception** et leur **analyse des risques**, cette formation collective a pour objectif de **diminuer les risques routiers** liés à un sentiment de "surpuissance" ressenti durant les premiers mois de la période probatoire comme le révèlent les statistiques de l'Observatoire national interministériel de la sécurité routière (ONISR).

Une journée de 7 heures de formation hors pause méridienne.

La matinée est consacrée à "**Améliorer la compréhension et la gestion des situations de conduite complexes**".

Un questionnaire d'autoévaluation constitue la base de la réflexion menée de façon interactive autour des risques et des situations complexes.

Il s'agit ici:

- de mettre en évidence ce qui intervient au moment d'appréhender et gérer les situations complexes.
- d'analyser notre propre perception des risques et notre positionnement face au risque.
- d'analyser la perception de la situations de la part des autres usagers de la route et intégrer ces différentes visions dans notre analyse personnelle.

L'après midi s'articule autour des **stratégies de mobilité** et l'objectif de "**Rendre le déplacement plus sûr et plus citoyen par des choix de mobilité responsables**".

- Les stratégies de mobilité
 - Mobilité et thématiques caractéristiques des jeunes
 - Etre capable de construire et d'anticiper ses déplacements.
 - Prendre conscience des influences du contexte (environnement, conditions climatiques, véhicule, etc.).
 - Etre conscient des conséquences de ses décisions (personnelles, professionnelles, sociales, etc.)
- Choix de mobilité

- Se connaître en tant qu'utilisateur de la route : être conscient de ses choix en matière de mobilité et de déplacement.
 - Etre sensibilisé aux questions environnementales.
 - Découvrir des modes de déplacements alternatifs.
-

Attestation de suivi de formation:

Une attestation de suivi de formation est établie et délivrée par l'école de conduite à l'issue de la journée de formation et dans la mesure où l'élève en a suivi l'intégralité.